



Article livré mais non commandé

Par Sloubi

Bonsoir, j'ai reçu un article qui m'a été livré par une enseigne alors que je ne l'ai pas commandé. Cette société me contacte 10 jours plus tard pour récupérer cet objet quand elle s'est aperçue de son erreur. Suis-je dans l'obligation de le restituer?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui : l'erreur ne crée pas le droit.
Par contre c'est à l'expéditeur de payer le transport de retour.

Par Sloubi

Bonsoir, merci pour votre réponse.